**Direction de l’Offre de Soins**

Affaire suivie par : Caroline ALLAIS / Isabelle COCHET

Courriel :caroline.allais@ars.sante.fr

 Isabelle.cochet@ars.sante.fr

Tél. : 02 32 18 89 76 / 02 32 18 31 96

**Appel à projets Investir au quotidien**

**Dans le cadre de la dotation pour réduire les inégalités territoriales**

**Département de l’Orne**

**Date limite de retour des réponses : 10 juillet 2022**

**Demande de renseignements et réception des réponses :**

Vous pouvez transmettre vos questions et votre retour directement par mail à l’adresse suivante :

ars-normandie-dos-allocation-ressources@ars.sante.fr

# Objet / Contexte

Conformément aux engagements du Ségur de la santé, un plan d’aide à l’investissement massif à hauteur de 480 M€ est de nouveau déployé en 2022 afin de soutenir immédiatement le fonctionnement quotidien des services en remettant à niveau les investissements courants impactant les conditions de travail des personnels et la qualité des soins.

Au sein de cette enveloppe nationale de 480 M€, un montant de 80 M€ est destiné à la réduction des inégalités de santé. A ce titre, la région Normandie bénéficie pour l’année 2022 d’un montant de 2 M€ fléché sur le seul département de l’Orne au titre de la réduction des inégalités territoriales (sous-densité).

Cette enveloppe a pour but de financer des investissements courants permettant d’améliorer l’offre de soins dans le département concerné. Compte tenu des montants, de petites opérations allant au-delà du simple renouvellement du matériel courant pourront être financées, dans la mesure où elles répondent à la structuration et à l’organisation de l’offre de soins. Elle pourra également financer des équipements matériels lourds tels que définis à l’article R.6122-26 du CSP (et sous réserve d’une conformité au BQOS), permettant d’améliorer l’accès au diagnostic sur l’ensemble du territoire.

Les projets présentés devront résulter de décisions concertées avec les communautés médico-soignantes des établissements.

Toutes les catégories d’établissements peuvent bénéficier de ces crédits qu’ils soient publics, privés ou privés non lucratifs, et quel que soit le secteur d’activité sanitaire. Une priorité sera toutefois donnée aux établissements qui présentent le plus de difficultés à assurer ces investissements courants.

Plusieurs projets peuvent être déposés par un même établissement. Dans ce cas il remplira plusieurs fois l’AAP figurant en annexe de ce présent document.

Le montant total régional dédié à cet appel à projet se porte à 2 M€.

# Objectifs de l’appel à projets

Dans le cadre de l’amélioration le fonctionnement quotidien des services, l’appel à projets poursuit les objectifs suivants :

* Réduire les inégalités de santé
* Améliorer l’offre de soins du territoire.

Cet appel à projet s’inscrit dans le cadre de la circulaire relative à la première délégation des crédits fonds pour la modernisation et l’investissement en santé au titre de l’année 2022, en date du 15 avril 2022.

# 3. Appel à projet

Cf. annexe au document

**Demande de renseignements et réception des réponses :**

Vous pouvez transmettre vos questions et votre retour directement par mail à l’adresse suivante :

ars-normandie-dos-allocation-ressources@ars.sante.fr

**Justificatifs :**

Ces investissements seront remboursés dans le cadre du FMIS (Fonds pour la Modernisation et l’Investissement en Santé) et feront l’objet d’une contractualisation après publication de l’instruction FMIS. Il reviendra à l’établissement de fournir tout document justifiant de l’effectivité de la dépense pour en percevoir le remboursement à hauteur du montant défini .

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Appel à projets Investir au quotidien**

**Dans le cadre de la dotation pour réduire les inégalités territoriales**

**Département de l’Orne**

# Identité de l’établissement

Nom de l’établissement :

Adresse :

N° finess juridique :

N° finess géographique :

Statut :

Nom et coordonnées de la personne contact établissement :

* Nom :
* Mail :
* Tél. :

# Nature du projet :

* Sécurisation / Mise aux normes
* Equipement
* Système d’information
* Travaux de réfection
* Autres

# Le projet

## Description du projet (en complément possibilité d’ajouter des documents concernant le projet)

## Avancement du projet (besoin identifié, avancement et maturité du projet)

## Opportunité du projet (Bénéfices attendus au regard de l’amélioration des services, d’une meilleure réponse aux besoins du territoire)

## Coût du projet (TTC/TDC)

## Calendrier prévisionnel